

Envoi par courriel et par courrier postal :

Québec, le 22 septembre 2009

Monsieur Simon Castonguay
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
1100, boulevard Frontenac Est, bureau 102
Thetford Mines (Québec) G6G 6H1

Objet : Demande d'information de la commission concernant le *Projet d'aménagement du parc éolien Des Moulins à Thetford Mines, Saint-Jean-de-Brébeuf et Kinnear's Mills*

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet mentionné en objet, la commission d'enquête chargée du dossier vous soumet les questions suivantes :

1. Concernant les règlements 408 et 422 de la municipalité de Kinnear's Mills relatifs à l'implantation d'éolienne, il a été indiqué lors de l'audience publique que des irrégularités se seraient produites lors du processus d'adoption de ces règlements. Des documents ont été déposés à cet effet (DC2 ; DC2.1 ; DC4). Pouvez vous nous décrire ou nous confirmer la nature de ces irrégularités. Celles-ci rendraient-elles invalide les règlements ?
2. Il a aussi été fait mention qu'une municipalité ne peut pas prohiber un usage sur l'ensemble de son territoire (DT4, p.36) et qu'une réglementation municipale ne peut pas être rétroactive (DT2, p.45). Pouvez-vous nous confirmer ces informations ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 29 septembre prochain, compte tenu de l'échéancier dont la commission dispose pour la remise de ses travaux.

Nous vous remercions de votre diligence et vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission